



MUNICIPALITE DE LONAY

PREAVIS N° 08/2022

AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit de CHF 810'000.00 TTC pour la mise
en séparatif des collecteurs communaux
au chemin du Motty et rues Basses**

Délégué municipal : M. Vincent Antonioli

Lonay, le 17 octobre 2022 VA/lc

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux,

1. PRÉAMBULE / SITUATION ACTUELLE

Dans le cadre de la mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux, c'est-à-dire la séparation des eaux usées (WC, salles d'eau, cuisines, etc.) et des eaux claires (eaux non polluées provenant des toitures, drainages, etc.), en application du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) de 2005, la Municipalité souhaite profiter des travaux qui seront réalisés en 2023 sur la route des Pressoirs et au centre du village pour effectuer dans la foulée la mise en séparatif dans le secteur du chemin du Motty et des rues Basses.

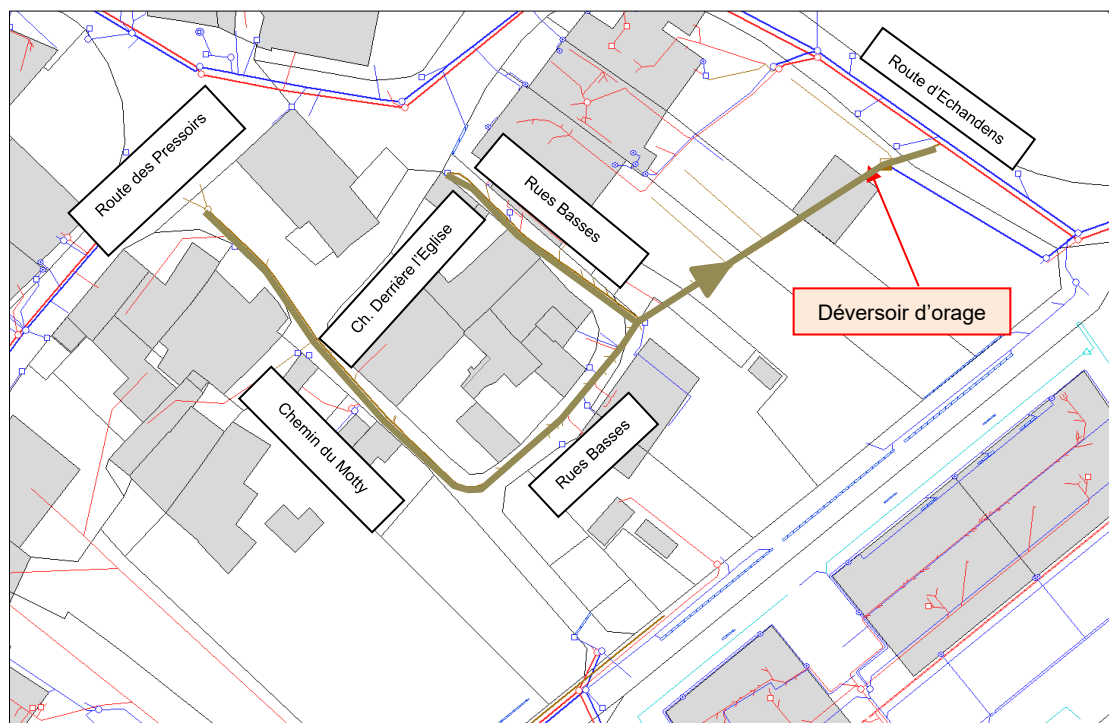
2. EXPOSÉ DE LA SITUATION

Actuellement selon le système d'information du territoire (SIT), un collecteur en béton de 300mm de diamètre, unitaire, récolte les eaux claires (EC) des chenaux et des grilles de routes, ainsi que les eaux usées (EU) d'une dizaine de parcelles.

Ce collecteur commence à la route des Pressoirs, descend au chemin du Motty, passe sous les rues Basses, puis descend à l'est jusqu'à la route d'Echandens. Un deuxième bras débute au chemin Derrière l'Église et se raccorde à la canalisation principale en bas des rues Basses.

Avant le raccordement sur la canalisation de la route d'Echandens, un déversoir d'orage permet de rejeter directement dans la canalisation d'eau claire un débit d'eau excédentaire (eaux claires et usées) suite aux fortes précipitations.

Plan de la situation actuelle



3. DESCRIPTIF DU PROJET

Des travaux de réfection et d'aménagement sur la route des Pressoirs et au centre du village sont prévus durant l'année 2023. La Municipalité souhaite profiter d'une synergie avec ces travaux afin de mettre en conformité l'évacuation des eaux du secteur avoisinant.

3.1. Mise en séparatif

Afin de mettre en conformité l'ensemble de la zone, il est prévu de construire deux nouveaux collecteurs en parallèle sur les deux rues (chemin du Motty et rues Basses) et de les raccorder aux deux regards communaux sur le chemin de la Poste, au sud. Ceci correspond exactement à ce qui est prévu dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune.

Étant donné que le collecteur unitaire est vétuste, le projet prévoit sa démolition sur les deux rues pendant les travaux de fouille. La Commune souhaite avoir deux collecteurs neufs afin d'éviter des réparations éventuelles dans le futur.

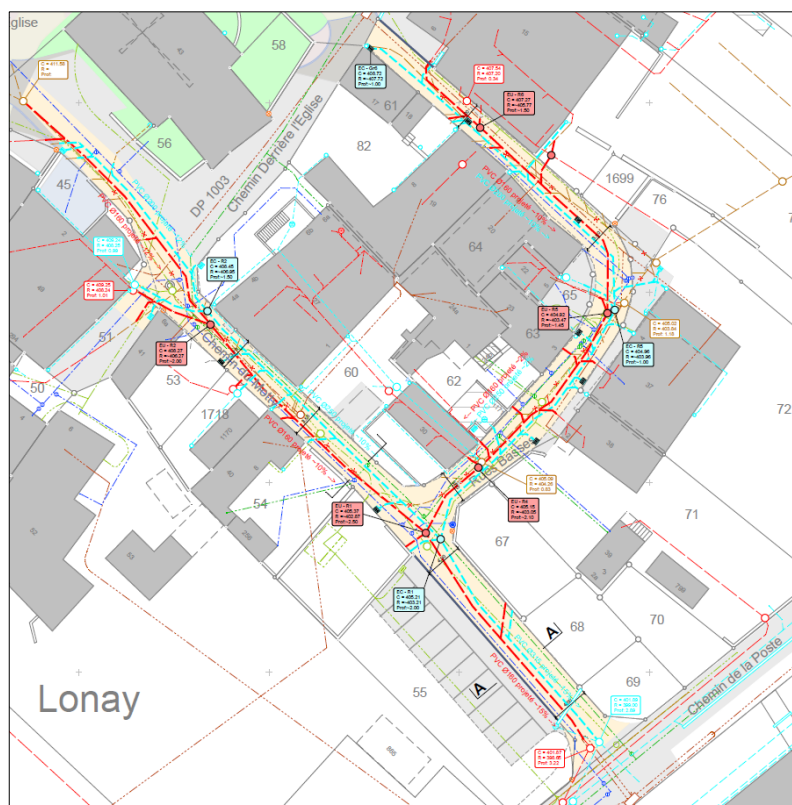
3.2. Collecteurs

Le projet prévoit la pose de collecteurs en PVC Ø200 à Ø300 pour les EC, en fonction des bassins versants et des pentes, et d'un PVC Ø160 pour les EU, avec enrobage béton.

Sur le chemin du Motty, les collecteurs suivront la pente du terrain existant, variant de 10 à 15% et sur les rues Basses, de 2 à 10% environ.

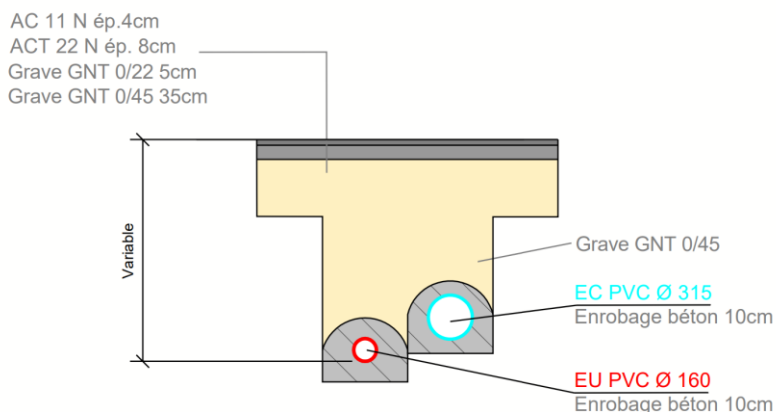
Afin de conserver un recouvrement minimum de 80cm sur la canalisation et pour raccorder sur les deux regards du chemin de la Poste, la profondeur de pose sera variable. Les profondeurs varieront de 1.0m à 2.9m pour les EC et de 1.5m à 3.2m pour les EU.

Plan descriptif du projet



Pour l'instant, la nature du terrain en place est inconnue mais, durant les travaux de fouille, si les matériaux le permettent, le remblayage pourra être réalisé avec les matériaux extraits. Si ceux-ci ne sont pas exploitables, la fouille sera remblayée avec de la GNT 0/45.

Coupe-type A-A 1:50



3.3. Chaussée

Au vu de la largeur des fouilles à réaliser pour la pose des canalisations des eaux claires et usées dans ces rues étroites, il a été décidé de reprendre également la fondation du chemin du Motty et des rues Basses et de poser un nouvel enrobé.

3.4. Déversoir d'orage

A la fin des travaux, le collecteur unitaire actuel passant sous plusieurs parcelles privées sera désaffecté, car inutilisé. Le déversoir d'orage existant sera démoli et, afin de prévenir tout risque d'effondrement ou de branchement, le collecteur unitaire sera rempli de béton, entre les rues Basses et l'ancien déversoir.

3.5. Services

Les représentants des autres services ont été contactés afin de coordonner et regrouper toutes les interventions dans le cadre de ce chantier.

- Les réseaux d'eau et de gaz existants sont récents puisqu'ils ont été posés en 1997. Aucun changement n'est donc prévu.
- Swisscom profitera des travaux pour construire deux nouvelles chambres.
- La Romande Énergie a un projet en cours dans ce secteur qui sera toutefois finalisé avant les travaux. L'entreprise réalisera donc la modification de son réseau en même temps que le séparatif de la Commune.

4. DETAILS DES COÛTS

Le montant de génie civil résulte d'un avenant à l'appel d'offres réalisé pour le préavis des routes des Pressoirs et de la Chérard, selon la réglementation sur les marchés publics, par procédure ouverte, pour les travaux de génie civil.

Les coûts se composent de la manière suivante :

Travaux de génie civil	CHF	730'000.00
Marquage et signalisation	CHF	5'000.00
Honoraires d'ingénieurs (étude et DT)	CHF	70'000.00
Géomètre	CHF	5'000.00
Coûts totaux des travaux (TTC)	CHF	810'000.00

Les montants ci-dessus tiennent compte d'environ 10 % de divers et imprévus.

5. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

5.1. Demande de crédit

Désireuse de poursuivre la mise en conformité de réseau communal d'évacuation des eaux, selon le PGEE, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 810'000.00 TTC.

5.2. Financement

Par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

5.3. Amortissement comptable

Le montant total de ce préavis sera amorti sur une durée de 30 ans, étant entendu que le montant de la réserve affectée est de CHF 1'742'038.38 au 31.12.2021.

6. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

- vu** le préavis n° 08/2022 de la Municipalité,
vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
vu le rapport de la Commission des finances,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis n° 08/2022 pour la mise en séparatif des collecteurs communaux au chemin du Motty et rues Basses,
2. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires tels que décrits dans le présent préavis,
3. de lui accorder un crédit de **CHF 810'000.00 TTC**, tel que détaillé au point 4 du présent préavis,
4. de le financer par les liquidités courantes ou par un emprunt auprès de nos partenaires financiers et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 octobre 2022 pour être soumis au Conseil Communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

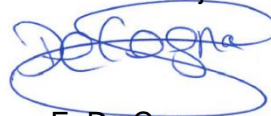
Le Syndic :



Y. Furer



La Secrétaire adjointe :



E. De Cagna

Annexe : Plan de situation

Première séance de la Commission ad hoc :

le mardi 15 novembre 2022 à 19h30, en salle des commissions

Membres :

Mmes Nicole Gerber (Répondante), Laurence Sanson, Léonie Schoeb et MM. Christian Raemy, Georges Durand, Luc Giezendanner

Première séance de la Commission des finances :

le mardi 15 novembre 2022 à 19h30, en salle des commissions

Membres :

Mmes Anne France Bischoff, Fabienne Delapierre, Patricia Klemke Moser, Sonia Mathey et MM. Michel Bardelloni, Paul Coendet, Steven Gasser (Président)